



Un travail syndical payant : des solutions pour les agents...

Alors que la réorganisation se profile à grand pas, la plénière du 2 octobre était la dernière chance pour obtenir des avancées. La CFDT s'est employée jusqu'au dernier moment à transformer ses revendications en résultats concrets. Pendant ce temps, d'autres s'arc-boutaient sur le refus de facteur d'avenir et les vieilles luttes idéologiques ne se souciaient pas du devenir des agents !

La hauteur des primes de reclassement, l'élargissement de leur attribution à des agents initialement exclus, ne se mégote pas... La création de deux nouvelles lignes aux LDR pour compenser le transfert de trafic n'était pas écrit d'avance ! La recherche de solutions individuelles pour «les agents démontés » n'est pas de la littérature..Encore moins le type d'organisation qui devrait être mis en place pour une équipe « 6 » atypique... L'organisation de la vente, les critères choisis, la place des titulaires démontés, non démontés sont des sujets sérieux qui méritent mieux que des oppositions stériles !

La CFDT a choisi d'adopter une position sérieuse dans des négociations sérieuses qui affectent avant tout les agents !

Un volet d'accompagnement social étoffé...

La CFDT a lutté ardemment avec la direction pour élargir les mesures initialement prévues pour les agents manutentionnaires et ceux des TM...

Ce que la direction proposait :

- 500 € pour les manuts qui suivraient leur activité à 5h00.
- 200 € pour les agents des TM qui changeraient de régime de travail.
- 0 € pour les agents des TM qui basculeraient vers les LDR et conserveraient le samedi sur deux..

Ce que la CFDT a obtenu :

- **En plus des 500 €** (pour mémoire, une prime obtenue par la CFDT au début de la création de la brigade matinale manuts !)... la CFDT a proposé et obtenu que les « manuts démontés » soient prioritaires sur les deux nouvelles lignes créés au LDR et que des solutions en interne soient trouvées pour les manuts ne souhaitant pas rejoindre cette brigade matinale.
- **300 € au lieu des 200 €** pour les agents des TM qui changeraient de régime de travail....
- **150 € pour les agents des TM** qui conserveront leur régime du samedi sur deux..

Bien entendu, que ceux qui jugent ces gains, ces avancées insuffisantes, n'aient pas fait de propositions sérieuses et puissent critiquer notre travail syndical ne nous émeut pas..Pour d'autres, rendre le trop perçu ne serait que logique et cohérence !

.../...

Un volet organisationnel enrichi...

Certes, nous n'avons pu peser que modestement sur le nombre de postes supprimés car nous nous sommes heurtés aux réalités d'un trafic qui ne cesse de baisser. Nous avons fait des propositions dans le cadre d'un travail syndical local, tout le monde ne peut pas en dire autant !

Ceci étant, **la CFDT se réjouit d'avoir contribué, sinon obtenu la création de deux nouvelles lignes aux LDR...** Une création de lignes qui permet de limiter la suppression des postes attendus..

Pour la piétonne, il fut question de trouver des solutions à l'organisation de l'équipe « 6 », cette même équipe composée de 16 quartiers. La CFDT a proposé la création d'un poste supplémentaire de facteur qualité pour répondre aux contraintes liées à la taille de cette équipe. Si la direction ne souhaite pas créer ce poste, elle a entendu la revendication CFDT qui est de renforcer la partie qualité à hauteur de 70 % sur cette équipe... Un début, mais sur ce point encore la CFDT continuera à demander la création d'un vrai poste, seul susceptible de pallier les difficultés de fonctionnement.

Vente exceptionnelle : un « process » clarifié

Une réorganisation s'accompagne toujours d'une vente, de ses complexités d'organisation et de règles d'attribution souvent incompréhensibles pour les agents...En ce sens, la CFDT, a souhaité clarifier ce « process » autant que possible.

Qui sera concerné ?

- 27 quartiers piétons et 11 lignes LDR seront ouverts à la vente.
- 12 titulaires démontés à la piétonne et 6 aux LDR..

Quels critères pour quelles priorités ?

- Les « manuts » qui rejoindraient les 2 lignes LDR créées y seraient titulaires.
- L'ancienneté sera le seul et unique critère déterminant dans le choix des agents.

Quelques spécificités eu égard aux règles de la vente pourraient apparaître, mais pourront se régler au cas par cas... Rien de nouveau, si ce n'est que la vente est toujours fixée au **20 octobre 2009 !**

Conclusion

La CFDT a œuvré tout au long de cette énième réorganisation (sans doute pas la dernière !) pour trouver des solutions, apporter des propositions et convaincre la direction de tenir compte de nos arguments.. Il ne s'agissait pas ici et là, comme certains l'on fait de continuer à s'opposer à « facteur d'avenir » qui existe, existera, mais de continuer à se battre pour faire bouger des choses concrètes dans l'intérêt des agents.. Une nouvelle fois, la CFDT ne s'est pas contentée de rompre tout dialogue pour satisfaire les intérêts démagogiques de certains !

Avec vous, pour vous :
la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !